Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260528-20260557-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
22/05/2026
Affichée le 22/05/2026

L'an deux mil vingt-six
Le jeudi vingt-huit mai à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
02/06/2026

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, Mme GAUTON Gaëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme PRIOUL Joëlle, M. VASLET Didier, M. MARIE Christophe, M. GERVIS Philippe, M. QUERRY Christophe, Mme GOBÉ Ghislaine, Mme LENDORMY Clémence, Mme LEUTELLIER Evelyne, M. CÔTE Arnaud, M. NOUHAUD Cyril, Mme GUILLOT Annabelle, Mme BROSSAY Aurélie, Mme MARTIN Sylvie, M. LOISEAU Frédéric, Mme BOUGOUIN Vanessa, M. JUHEL Arnaud, M. HURAUX Alexandre, Mme GOBÉ Dorianne.

Absents excusés **:**
Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile a donné pouvoir à Mme PRIOUL Joëlle
M. LEGAVRE Jean-Luc

Monsieur LOISEAU Frédéric a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 21 Votants : 22

2026.05.57) PROJET MAM : DEVIS ETUDE GEOTECHNIQUE MISSION ETUDE GEOTECHNIQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été lancée par Orchestr'am, assistant à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une étude géotechnique dans le cadre du projet de réhabilitation de l'école maternelle publique « le Picaou » de Saint-Marc-le-Blanc.
Il indique que cette mission est nécessaire pour ce projet.

Il présente les propositions et propose de retenir la société APOGEA Rennes qui présente l'offre la plus avantageuse d'un montant de 3 900 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Retient la proposition indiquée ci-dessus de APOGEA Rennes pour un montant de 3 900 € HT soit 4 860 € TTC.

Recto/verso

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-200084069-20260528-20260557-DE

Indique que ces dépenses seront payées à l'article 231 opération 195 du budget,
Autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 2 juin 2026

Le Maire :

O. GAIGNE

Recto/verso